



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du Mercredi 10 novembre 2021

Objet : Remplacement d'un élu au sein du conseil portuaire du Vieux port

Date de la convocation : jeudi 4 novembre 2021

Date d'affichage de la convocation : jeudi 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame LACAVE Mattea ;
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ;
Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-8 ; L 2121-21 et L2121-22 ;

Vu la délibération n°2020/JUILLET/01/01 en date du 15 juillet 2020 portant décision de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Vu la délibération n°2020/JUILLET/01/02 en date du 15 juillet 2020 portant approbation du règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu la délibération n°2020/JUIL/01/13 en date du 15 juillet 2020 approuvant la composition du Conseil portuaire du Vieux port ;

Vu les arrêts du conseil d'Etat n° 450396, 450419 ;

Vu la délibération n°2021/NOV/01/03 du 10 novembre 2021 portant décision de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Considérant que le conseil d'Etat a annulé l'attribution du quarante troisième siège de conseiller municipal à la liste « Bastia più forte insieme » et l'élection de Monsieur Franck Dassibat en qualité de conseiller municipal ;

Considérant que cette décision entraîne la nécessité de remplacer Monsieur Franck DASSIBAT au sein des instances où il siégeait ;

Considérant l'élection de Monsieur Franck DASSIBAT au sein du Conseil portuaire du Vieux port .

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votants

Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien s'étant abstenus.

Article 1 :

- **Désigne** Madame Jérôme Vivarelli Mari en qualité de représentant de la collectivité suppléant au sein du conseil portuaire du Vieux port.

Article 2 :

- **Précise** que la délibération n°2020/JUIL/01/13 en date du 15 juillet 2020 est modifiée en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 18/11/2021

Qualité : MAIRE

2021/NOV/01/05

Page 2 sur 2